

Contradiction autour de la (dé)légitimation de l'engagement corporel

Pratiques cynégétiques et naturalistes

Coralie MOUNET

Chargée de recherche CNRS, laboratoire Pacte, UMR 5194, Grenoble, France
coralie.mounet@univ-grenoble-alpes.fr

Clémence MASSART

Enseignant-chercheur, laboratoire Seed, Université de Liège, Belgique
clemencemassart26@gmail.com

LE SANGLIER COMME RÉVÉLATEUR / CRÉATEUR DE TENSIONS

Une partition s'est opérée dans la gestion de l'environnement (en termes de domaine d'expertise et d'espaces dédiés) entre la nature remarquable, dont se préoccupe principalement le monde de la protection de la nature (gestionnaires d'espaces protégés et associations de protection de la nature), et la nature ordinaire sur laquelle se focalise le monde de la chasse. Or, par leur mobilité et leur capacité à transgresser les frontières, les animaux interrogent parfois cette partition et parviennent à relier ces deux formes de nature et, avec elles, leurs experts [Mounet, 2007]. Dans le cas de la Réserve naturelle régionale (RNR) de Saint Bonnet, les sangliers, qui circulent entre l'espace protégé et sa périphérie, font émerger un problème commun à ces deux mondes a priori peu reliés. Comment se rencontrent les savoirs et les expertises de ces mondes ? La gestion du sanglier parvient-elle à provoquer des rapprochements entre les divers savoirs sur la nature, voire à induire leur articulation ?

En répondant à ces questions¹, nous illustrerons trois types de « contradictions » qui se manifestent à l'échelle collective et individuelle. Nous montrerons d'abord que la confrontation de ces experts et expertises s'inscrit dans deux mouvements parallèles et potentiellement contradictoires autour de la production de connaissances sur la nature : l'émergence d'une tendance cosmopolitique, qui prend en compte une diversité de savoirs, et un mouvement de professionnalisation de certains acteurs de l'environnement. Le croisement de ces deux mouvements engendre ensuite des controverses qui révèlent différentes formes d'oppositions entre les expertises ancrées dans l'expérience et celles ancrées dans l'expérimentation. Enfin, ces oppositions révèlent elles-mêmes des contradictions dans les arguments et les pratiques de chaque acteur.

BRÈVE PRÉSENTATION DU CONFLIT

Située au sud de Lyon et imbriquée dans un territoire très urbanisé, la réserve de Saint Bonnet est un étang protégé dans lequel la chasse est interdite. À partir de 2012, le gestionnaire de la réserve enregistre une augmentation des plaintes des agriculteurs qui voient s'accroître des dégâts attribués aux sangliers en périphérie de l'espace protégé. Ces derniers échapperaient aux chasseurs en se réfugiant dans la réserve durant la journée et en sortant le soir pour se nourrir dans les champs adjacents. Étudié dans d'autres situations par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), ce phénomène est qualifié « d'effet réserve » [Tolon et Baubet, 2010].

Pour les chasseurs des Associations communales de chasse agréées (ACCA) sur lesquelles se situe la réserve, cette situation pose un double problème : ils sont tenus d'indemniser les dégâts agricoles perpétrés par la faune sauvage, mais ils ne peuvent réguler les animaux pour atteindre « l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » qu'ils sont censés maintenir. Les chasseurs perdent donc les avantages qu'ils retirent normalement de leur responsabilité.

Face aux plaintes, le gestionnaire commande à l'association de protection de la nature locale une évaluation de la population de sangliers. Cette dernière installe des appareils photographiques qui se déclenchent au passage d'un animal. Soixante images de sangliers sont prises, ce qui ne signifie pas que soixante animaux sont présents. L'association réduit d'ailleurs leur nombre à une poignée là où les chasseurs estiment à une quarantaine d'individus la population présente dans la réserve. C'est ici que se développe le conflit sur le comptage des animaux, l'association naturaliste mettant en cause la capacité de comptage des chasseurs.

1 Les résultats présentés s'appuient sur une vingtaine d'entretiens menés auprès de chasseurs locaux et sur huit entretiens avec les autres acteurs intéressés par cette problématique. Les pratiques des naturalistes sont également éclairées par la littérature scientifique en sciences humaines et sociales.

Malgré ces débats, en 2013, la réserve est classée en point noir de niveau 2 par le préfet (niveau le plus élevé). Un point noir dans la gestion du sanglier signifie que l'équilibre agro-sylvo-cynégétique n'est pas respecté au point qu'il faille mettre en place des mesures urgentes pour réduire la population (les battues administratives, décidées par le préfet, en sont un exemple). Ce sont surtout les dégâts agricoles et les collisions avec les voitures qui motivent la décision puisque le nombre de sangliers fait toujours débat.

Une battue administrative est alors organisée en décembre 2014. En 2 heures, les 80 chasseurs présents abattent 22 animaux, chiffre qui corrobore leurs estimations et voit la mise en échec de l'évaluation de l'association naturaliste. Des battues administratives sont à nouveau organisées en 2015 et 2016 tandis que l'association conteste toujours la capacité des chasseurs à estimer la population de sangliers. À ses yeux, le prélèvement des sangliers par battues administratives dans la réserve est illégitime et ses effets sur le reste de la flore et de la faune méconnus.

ENTRE COSMOPOLITIQUES ET PROFESSIONNALISATION : DES TENSIONS INSTITUTIONNELLES

L'articulation des savoirs autour de la gestion du sanglier dans la réserve se heurte tout d'abord à un conflit institutionnel.

L'association naturaliste, initialement créée par quelques bénévoles et comptant aujourd'hui quatre salariés, est en effet à l'origine du classement de l'étang de Saint Bonnet et, à ce titre, elle revendique une place à part dans sa gestion, d'autant qu'elle critique le travail du gestionnaire en regard des objectifs du plan de gestion.

Or, le gestionnaire de la réserve refuse d'octroyer une prépondérance à l'association. D'abord, parce qu'il la met en concurrence avec les bureaux d'études, décriés par l'association pour leur logique économique. Ensuite, parce qu'il considère l'association naturaliste au même titre que les associations locales d'usagers de la nature (chasseurs et pêcheurs notamment), critiquées par l'association naturaliste pour leur vision utilitariste et leur opposition initiale à la réserve. Dans ce contexte, l'arrivée en 2014 d'une nouvelle conservatrice ouverte à la multiplicité des expertises a renforcé le conflit entre ces deux institutions. En prenant en compte les spécialistes des sangliers, donc les chasseurs, le gestionnaire a introduit des compétences relevant de la nature ordinaire dans la gestion d'une nature remarquable. Or, l'association naturaliste résiste à la remise en question de cette partition ordinaire / remarquable : elle entend conserver sur la nature remarquable un monopole et, pour ce faire, elle tend à délégitimer les savoirs des chasseurs.

Ce conflit institutionnel s'inscrit dans deux mouvements parallèles et contradictoires autour de la production de connaissances sur la nature. D'une part, un mouvement de professionnalisation des associations de protection de la nature qui les amène à produire, au-delà d'une simple connaissance sur l'environnement (observations), des données partageables, diffusables et finalement monnayables [Alphandery et Fortier, 2013]. D'autre part, « dans un monde incertain », un mouvement d'émergence des cosmopolitiques, avec la prise en compte des différents savoirs sur la nature, depuis les savoirs scientifiques jusqu'aux savoirs vernaculaires [Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Stengers, 2003]. Autrement dit, deux tendances coexistent : l'ouverture de la production de savoirs à différents acteurs², notamment « profanes », et la professionnalisation de certains acteurs anciennement « profanes » qui revendiquent aujourd'hui une place spécifique au nom du caractère scientifique de leur expertise.

Sur ce fond de tension entre professionnalisation et élargissement des savoirs, les critiques adressées par l'association naturaliste aux chasseurs mettent en opposition deux grands aspects : les objectifs qui sous-tendent l'acquisition de savoirs (une connaissance de qui et pour quoi ?) ainsi que la manière dont ces savoirs sont acquis (une connaissance comment ?). Malgré ces oppositions et ces controverses, des points communs rassemblent les naturalistes et les chasseurs. Ces oppositions révèlent donc également des contradictions entre le discours et la pratique des acteurs.

CONTROVERSE AUTOUR DU CARACTÈRE « SCIENTIFIQUE » DU SAVOIR

Les priorités de gestion : une connaissance de qui et pour quoi ?

Les chasseurs se focalisent sur les espèces chassables ou piégeables tandis que l'association naturaliste se préoccupe des espèces remarquables à partir desquelles elle pense pouvoir préserver un écosystème dans son entièreté. Les savoirs des chasseurs apparaissent donc aux naturalistes comme compartimentés et limités à la nature ordinaire.

Les connaissances acquises dépendent également de la gestion escomptée. Or, le monde de la chasse et de la protection de la nature n'identifient pas les mêmes enjeux dans la gestion de la RNR : alors que le monde de la chasse se concentre sur un système agro-cynégétique situé en périphérie de la réserve (les dégâts provoqués par les sangliers), l'association naturaliste se focalise sur le système écologique au sein de la réserve (l'érosion des berges de l'étang). L'identification et la hiérarchisation des enjeux s'accompagnent de justifications qui opposent à

2 Par exemple, l'organisme gestionnaire interroge les riverains pour évaluer la faune et juge valable ces connaissances.

nouveau les acteurs : la dimension économique avancée par les chasseurs pour intervenir sur la population de sangliers est peu recevable pour l'association tandis que la dimension récréative de la pratique cynégétique élimine, aux yeux de l'association, la légitimité de la connaissance et de la gestion qu'elle supporte (tuer pour le plaisir). Les savoirs des chasseurs sont donc non valables pour l'association, car empreints de partialité et de subjectivité. Aux justifications cynégétiques relevant à la fois des cités marchandes et inspirées, les naturalistes opposent ainsi des justifications centrées sur la validité scientifique et relevant de la cité industrielle [Boltanski et Thévenot, 1991].

Pourtant, ces critiques révèlent des contradictions entre le discours et les pratiques des naturalistes. Par leur professionnalisation, ces derniers produisent également des connaissances dans un objectif économique et gestionnaire. En outre, ils compartimentent aussi leur rapport à la nature, en distribuant des valeurs éthiques différemment selon l'appartenance à une nature remarquable ou indésirable. C'est le cas par exemple de la tortue de Floride, espèce jugée invasive, qui est systématiquement piégée et tuée. Enfin, nous le verrons plus loin, le plaisir et la passion, qui relèvent de la cité inspirée³ [Boltanski et Thévenot, 1991], interviennent largement dans leur motivation.

Les méthodes de recueil des données : une connaissance comment ?

À partir de cette divergence sur ce qui compte, se développe une controverse locale sur la manière d'interroger les éléments naturels, autrement dit, sur le dispositif de production des données. L'évaluation des populations de sangliers par les chasseurs n'est pas reconnue par l'association naturaliste qui relègue ces savoirs à des savoirs d'expérience dont elle se détache elle-même. L'association reproche également aux chasseurs l'intrication entre savoir et émotion qui ne permettrait pas une objectivation de la nature.

Les chasseurs acquièrent en effet leur connaissance sur le gibier par une pratique au long terme, sur des territoires spécifiques. Difficilement formalisables, ces savoirs passent par un engagement corporel qui mobilise les sens et les émotions, mais ne dissocie pas les paramètres (de lieux, de temps). Plus précisément, les chasseurs évaluent l'état des populations de gibier à partir des traces laissées dans le milieu naturel : lorsqu'ils chassent, ou même lorsqu'ils se promènent, ils identifient divers indices (les empreintes au sol, les lieux où les sangliers se baugent, les traces laissées par leur nourrissage) permettant de dire que des animaux sont passés par un endroit, qu'ils en sont proches, combien ils sont, leur poids, etc. Cette évaluation continue, qui relève d'un savoir indiciaire [Ginzburg, 1989],

3 Cette « cité » correspond à un registre argumentatif fondé sur les émotions, la création, l'esthétique, etc.

leur permet de connaître l'état des populations et de les gérer pour viser un état d'équilibre agro-cynégétique : ni trop (dégâts) ni trop peu (possibilité de chasse).

Ce comptage n'est pas reconnu par l'association qui privilégie le comptage par photographie. Parce que ce protocole est standardisé donc partageable, mais aussi parce qu'il est passif⁴, comme doit l'être un observateur scientifique, il fait entrer la nature dans le monde de l'objectivation et se voit ainsi qualifié d'expertise scientifique : « *Il n'y a jamais eu de comptages, en dehors des comptages des chasseurs, mais bon, faut voir comment ils comptent ; ils comptent au niveau des pieds. [...] Ça ne fait pas une étude scientifique* » (un naturaliste). Aux yeux de l'association, les chasseurs ancrent donc leurs savoirs dans une logique d'expérience discréditée au nom d'une logique expérimentale dont se prévaut l'association.

Ce constat doit cependant être nuancé. Tout d'abord, si ce n'est pas le cas pour le sanglier, les chasseurs participent à des protocoles de comptage établis et validés par l'ONCFS (pour les espèces comme le tétras-lyre ou le cerf par exemple). Ensuite, cet ancrage des chasseurs dans l'expérience relève aussi d'un effet d'échelle institutionnelle. Peu présente dans les controverses, c'est en effet la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDCI) qui formalise les connaissances qu'elle recueille à la base et diffuse des indicateurs permettant de définir la tendance d'évolution de la population (nombre de sangliers tués au cours de la saison, montant des dégâts agricoles). Il arrive également que les chasseurs développent des techniques proches de l'expérimentation, mais celles-ci sont toujours dirigées vers la quête du gibier et de ses déplacements : « *On fait des repères. J'ai appris qu'ils viennent souvent autour d'un arbre et bien, la veille, en quittant le poste, je mets une petite branche inclinée. Et puis, si la branche est par terre, c'est qu'il y a eu quelque chose la nuit* » (un chasseur). L'association naturaliste ne conteste d'ailleurs pas les connaissances cynégétiques lorsqu'elles concernent les passages du gibier et reconnaît ainsi aux chasseurs une forme de savoir, celle des mœurs du gibier et de leurs déplacements : « *Le gros corridor, là on sait où ça passe, eux (les chasseurs) savent exactement où ça passe* » (un naturaliste). Enfin, les chasseurs se situent bien dans des logiques d'expérimentation, mais celles-ci diffèrent de celles des naturalistes notamment par leur caractère actif et les modalités de validation des hypothèses. Les battues s'appuient en effet sur l'induction d'un mouvement chez les animaux et la validation des estimations s'effectue par le comptage des sangliers prélevés tandis que les pièges photographiques relèvent d'un hasard à partir duquel il est possible d'extrapoler statistiquement l'état d'une population.

La deuxième forme de contradiction soulevée par l'opposition expérience / expérimentation concerne la dimension d'expérience dans les savoirs naturalistes. En effet, l'engagement corporel est tout aussi présent chez les naturalistes, non

4 Les données produites par les chasseurs échappent au hasard et à la passivité puisqu'ils cherchent activement les traces des animaux.

seulement dans le plaisir pris à mener des observations, mais aussi dans la compréhension et l'interprétation des interactions écologiques [Lorimer, 2015].

Comme les chasseurs, les naturalistes transmettent ces expériences corporelles par des récits informels entre pairs qui s'apparentent à des « rites de passage ». Cependant, ils taisent ces savoirs corporels dans l'écriture formelle des publications scientifiques [Alphandéry et Fortier, 2013]. Science et émotions semblent en effet ne pouvoir être valorisées de la même manière dans un discours destiné à convaincre et, s'il est moteur de la pratique, le plaisir ne peut se dire dès lors qu'on entre dans le domaine de la gestion. En témoigne l'extrait ci-dessous, d'un membre de l'association naturaliste, qui souligne la contradiction socialement établie entre la science et la poésie, tout en combinant ces deux dimensions dans sa propre pratique :

« Le fondement d'un naturaliste, c'est qu'on est en symbiose avec le milieu qui nous entoure. [...] On a un copain naturaliste qui dit : "la nature, pour moi, c'est de la poésie", alors qu'il est très pointu au niveau scientifique [...] Il y a une sorte de fusion qui se fait. C'est presque un état de moine avec la nature » (*un naturaliste*).

Puisqu'ils tirent leur légitimité de leur capacité à taire leur engagement corporel, les naturalistes exigent que les chasseurs en fassent autant. Or, comme ces derniers continuent à valoriser leur engagement corporel, sans grande formalisation, ils ne peuvent prétendre à une reconnaissance que les naturalistes s'interdisent.

TENSIONS, CONTROVERSES ET CONTRADICTIONS SOCIÉTALES

Les controverses nouées entre chasseurs et naturalistes révèlent les tendances contradictoires qui traversent la gestion de la nature et la définition de l'expertise. D'une part, une plus grande diversité de connaissances sont jugées légitimes pour gérer la nature. Cette tendance « cosmopolitique » s'est manifestée à travers les choix du gestionnaire de la réserve, qui a tenu à inclure les savoirs d'expérience des chasseurs au même titre que ceux plus formalisés de l'association naturaliste. Dans le cas de Saint Bonnet, les résultats des battues ont donné raison à cette logique cosmopolitique puisque le comptage des chasseurs s'est révélé fiable. En 2016, donc après l'enquête, le gestionnaire de la réserve et la FDCI ont d'ailleurs formalisé l'implication des chasseurs dans la production de connaissance autour du sanglier par une convention de partenariat. D'un autre côté, un mouvement de professionnalisation engage l'association naturaliste à contrer cette logique d'ouverture qui menace sa position déjà assez précaire, l'association ne parvenant pas à faire valoir sa double qualité de bureau d'étude et d'association militante.

Ces mouvements contradictoires de professionnalisation et de cosmopolitiques se donnent aussi à voir à travers les tensions qui traversent les pratiques et le

discours des acteurs. Pour s'assurer une position privilégiée dans la gestion de la nature, les associations naturalistes ont occulté l'expérience corporelle et sensible qui constitue pourtant le moteur de leur pratique. Leur professionnalisation s'est donc accompagnée non seulement d'emprunts aux logiques expérimentales, mais aussi de la traduction des dimensions d'expérience dans un format scientifique qui valorise la neutralité, la standardisation et la quantification. En cela, nous pouvons dire que les associations naturalistes gèrent la contradiction encore socialement instaurée entre science et émotion en taisant les aspects sensibles ou en leur donnant des formats standardisés. Les chasseurs, de leur côté, se sentent moins engagés dans une logique de professionnalisation et de formalisation qui revient aux fédérations. Leurs savoirs sont surtout produits et discutés entre pairs pour dégager des tendances dans un but pragmatique : chasser (plaisir), gérer (devoir). Toutefois, eux aussi sont en prise avec une injonction sociale qui est celle de la gestion et qui tend vers une logique de professionnalisation. Ainsi, les instances cynégétiques sont de plus en plus amenées à justifier la chasse en soulignant les dimensions gestionnaires et en minorant les dimensions sensibles et corporelles qui sont tout aussi fondamentales dans les pratiques cynégétiques que dans les pratiques naturalistes [Ginelli, 2012].

In fine, les pratiques des acteurs sont traversées par les tendances contradictoires qui émanent de nos sociétés complexes et sectorialisées. Plutôt que d'exprimer une incohérence, ces tensions individuelles démontrent que les individus sont capables de composer avec des situations floues, en elles-mêmes contradictoires. Quant aux controverses, elles donnent à voir les tensions sociétales qui traversent les acteurs, car elles les engagent à préciser leurs motifs d'action, donc les tendances par lesquels ils sont impactés. Qu'ils s'agissent de tensions ou de controverses, ces situations assument une fonction dialectique essentielle au bon fonctionnement du social.

Bibliographie

- ALPHANDÉRY, P. et FORTIER, A., 2013, *Les données sur la nature entre rationalisation et passion*, Revue du MAUSS, n° 42, p. 202 – 220.
- BOLTANSKI L. et THÉVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, nrf Essai.
- CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 358 pages.
- GINELLI L., 2012, *Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation*, Économie rurale, 327-328, p. 38-51.
- GINZBURG C., 1989, *Mythes, emblèmes et traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion.
- LORIMER J., 2015, *Wildlife in the Anthropocene. Conservation after Nature*, University of Minnesota Press.

MOUNET, C., 2007, *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et « vivre ensemble » autour de la gestion de la faune sauvage « à problème ». Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, Thèse de doctorat de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I.

STENGERS, I., 2003, *Cosmopolitiques I*, Paris, Broché, coll. La Découverte.

TOLON, V. et BAUBET, E., 2010, *L'effet des réserves sur l'occupation de l'espace par le sanglier*, Faune sauvage, n° 288, p. 14-18.